

[Haute autorité de santé : guide maladie chronique « Trisomie 21 »](#) [1]

La Haute autorité de santé (HAS) met en ligne un Protocole national de diagnostic et de soins (PNDS) à destination des professionnels concernés la prise en charge diagnostique et thérapeutique optimale et le parcours de soins d'un patient atteint de trisomie 21. Il a été élaboré par le Centre de référence CLAD Sud-Est « Anomalies du développement et syndromes malformatifs avec ou sans déficience intellectuelle de causes rares », à l'aide d'une méthodologie proposée par la HAS. Il n'a pas fait l'objet d'une validation par la HAS qui n'a pas participé à son élaboration.

[Consulter le guide \(HAS\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/haute-autorit%C3%A9-de-sant%C3%A9-guide-maladie-chronique-%C2%AB-trisomie-21-%C2%BB>

[2] https://www.has-sante.fr/jcms/p_3148883/fr/trisomie-21